

# Vous désirez être volontaire pour participer à une recherche en Imagerie par Résonance Magnétique (IRM).

Comme l'exige la loi la loi Huriet qui encadre la recherche biomédicale chez l'Homme, toutes les études proposées à Cyceron ont obtenu l'autorisation du comité de protection des personnes (CPP) avant la mise en œuvre d'un protocole.

## 1) Qu'est-ce que l'IRM ?

L'Imagerie par Résonance Magnétique (IRM) est une technique d'imagerie médicale qui utilise des ondes radio (dans la bande FM) pour voir la structure (IRM anatomique) et l'activité (IRM fonctionnelle ou IRMf) du cerveau. Elle permet d'obtenir sous forme d'image des informations détaillées sur l'anatomie du cerveau mais aussi sur son fonctionnement.

## 2) Comment se déroule l'examen ?

L'étude débute par un entretien avec un médecin investigateur. Il médecin vous explique le cadre dans lequel vous réalisez cet examen, vous donne toutes les informations nécessaires, et recueille votre consentement écrit à participer à l'étude comme l'exige la loi Huriet. Un examen dans l'IRM dure de 1h à 2h en fonction du protocole.

## 3) Quels sont les risques et les désagréments de ce type d'étude ?

- L'IRM ne nécessite pas d'injection intraveineuse de produit de contraste ou de radiotracteur
- Aucun effet biologique de ce type d'examen n'est connu à ce jour. Il peut être pratiqué chez l'enfant, même en bas âge.
- Mais, l'IRM est contre-indiquée chez les sujets porteurs de matériel métallique ou d'appareils sensibles au champ magnétique (broches orthopédiques, pace-maker...). Le médecin investigateur vérifiera avec vous que vous n'êtes pas concerné par cette restriction.
- Les sujets claustrophobes ne supportent généralement pas le confinement du tunnel de l'IRM. Cet aspect sera également vérifié par le médecin
- Le bruit généré par l'IRM peut être considéré comme un désagrément (vous serez protégé par un casque antibruit).

## 4) Comment nous contacter pour être volontaire dans un protocole ?

Guy Perchey : 02.31.47.02.94. E-mail : [perchey@cyceron.fr](mailto:perchey@cyceron.fr)

- **Vous avez le droit de refuser de participer à la recherche ou de retirer votre consentement à tout moment sans encourir aucune responsabilité.**
- **Le traitement des données des études est anonyme.**
- **Le jour de l'étude votre consentement éclairé sera recueilli par écrit.**
- **Votre participation effective à la recherche concernée donnera lieu à inscription au « Fichier National des Personnes qui se prêtent à des Recherches Biomédicales sans bénéfice individuel direct ». Ce fichier, géré par le ministère de la Santé, est confidentiel et ne révèle pas l'identité des personnes concernées.**
- **Une indemnité vous sera versée en compensation du temps consacré à ce protocole et des frais occasionnés par les différents déplacements.**